

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3448

concernant la nomination d'un membre à la sous-commission des études (SCE)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le mandat et la composition de la sous-commission des études;

ATTENDU l'article 105 du *Règlement général* qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres de la sous-commission des études;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Raef Gouiaa, directeur et professeur au département des sciences comptables, en qualité de membre de la sous-commission des études pour un renouvellement de mandat de trois (3) ans débutant le 11 novembre 2025, se terminant le 10 novembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3449

concernant la nomination d'un membre au comité institutionnel pour promouvoir la culture d'excellence en enseignement (CIPCEE)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la résolution 323-CE-2433 de la commission des études du 5 février 2015;

ATTENDU l'article 105.10 du *Règlement général* qui précise les pouvoirs particuliers de la commission des études, notamment ceux consistant à « procéder [...] aux nominations sur les comités qui relèvent de sa compétence »;

ATTENDU le poste à pourvoir;

ATTENDU la candidature reçue;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Salma Ben Amor, professeure au département des sciences administratives, au comité institutionnel pour promouvoir la culture d'excellence en enseignement pour un mandat de trois ans débutant le 5 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3450

concernant la nomination d'une membre au comité de la recherche et de la création (CRC)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le mandat et la composition du comité de la recherche et de la création;

ATTENDU l'article 106 du *Règlement général* qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres du comité de la recherche et de la création;

ATTENDU la candidature reçue au Secrétariat général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Manel Kammoun, professeure au département des sciences administratives, en tant que membre du comité de la recherche et de la création pour un renouvellement de mandat du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au 30 septembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3451

concernant l'émission des diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 109 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directions de modules et les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du registraire (annexe 1) ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ont satisfait aux exigences des programmes auxquels elles étaient inscrites.

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer les diplômes correspondant aux programmes auxquels elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3452

concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU la *Politique* concernant le cadre institutionnel de programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614 ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programme ;

ATTENDU la recommandation du registraire (annexe 1) ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études des programmes courts de deuxième cycle aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3453

concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du Registraire (annexe 1) ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes ont satisfait aux exigences du programme auquel elles étaient inscrites ;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de lui octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elle était inscrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

t

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3454

concernant l'émission des diplômes par l'Université Laval (ULAVAL)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université Laval et l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du Registraire (annexe 1) ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les personnes ont satisfait aux exigences du programme auquel elles étaient inscrites ;

DE RECOMMANDER à l'Université Laval de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles étaient inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3455

concernant la nomination d'une membre au comité d'appel en cas d'exclusion institué en vertu de l'article 13.8 du *Règlement des études de cycles supérieurs*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU l'article 13.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* prévoyant que les personnes étudiantes exclues de leur programme ou de l'UQO peuvent en appeler de la décision et qu'un comité d'appel est formé à cet effet;

ATTENDU que selon l'article 13.8 du *Règlement des études de cycles supérieurs* ledit comité est composé, entre autres, d'une personne professeure;

ATTENDU qu'il est requis que la commission des études nomme une personne professeure pour permettre au comité d'exercer son mandat;

ATTENDU les explications de madame Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Véronique Plouffe, professeure au Département des sciences comptables, à titre de membre du comité d'appel en cas d'exclusion, institué en vertu de l'article 13.8 du *Règlement des études de cycles supérieurs*, pour un mandat débutant le 5 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3456

concernant l'attribution du prix d'excellence en recherche pour les professeures et les professeurs pour l'année 2025

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3457

concernant l'attribution du prix d'excellence en administration pédagogique pour les professeures et professeurs pour l'année 2025

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3458

concernant l'octroi de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2025

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3459

concernant le projet de création d'un DESS en gestion intelligente de l'énergie

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428^e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le projet de création d'un DESS en gestion intelligente de l'énergie (annexe 1);

ATTENDU la résolution INF3648 de l'assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie concernant l'adoption des descriptifs de cours du DESS en gestion intelligente de l'énergie (annexe 2);

ATTENDU la résolution CP2C-STI-67-01 du comité de programme de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information concernant le projet de création du DESS en gestion intelligente de l'énergie (annexe 3);

ATTENDU la résolution 166-SCE-375 de la sous-commission des études du 26 août 2025 concernant le projet de création du DESS en gestion intelligente de l'énergie (annexe 4);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Komlan Kévin Apetoh, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du DESS en gestion intelligente de l'énergie;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions au DESS en gestion intelligente de l'énergie au campus de Gatineau, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter du trimestre d'automne 2026;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de rattacher le DESS en gestion intelligente de l'énergie à l'Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3460

concernant le projet de suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires (0541)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le faible effectif étudiant et le faible nombre de personnes diplômées dans le programme au cours des cinq dernières (annexe 1);

ATTENDU qu'il n'y a aucune nouvelle inscription au trimestre d'automne 2025 et aucune demande d'admission au trimestre d'hiver 2026 à ce jour;

ATTENDU la résolution 3-CPTS-75e 0541 du comité de programmes de deuxième cycle en travail social (annexe 2);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Vincent Bourgon,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de suspendre les admissions au programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires (0541), aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3461

concernant le projet de modification de la *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428^e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le triptyque de modification de la *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement* (annexe 1);

ATTENDU les explications de Stéphanie Demers, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Komlan Kévin Apetoh,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver le projet de modification de la *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement* tel que présenté;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'appliquer cette modification à compter du trimestre d'automne 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3462

concernant le projet de modification de la directive intitulée *Critères de promotion des professeures et des professeurs*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428^e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU les *Critères de promotion des professeurs* (titre d'origine de la dernière version de la directive);

ATTENDU qu'au trimestre d'automne 2023, un comité bipartite UQO-SPUQO a été mis en place en respect de la lettre d'entente numéro 2 et que celui-ci a terminé ces travaux à la fin du trimestre d'hiver 2025;

ATTENDU la consultation auprès du corps professoral et du personnel cadre de l'Université ayant eu lieu du 7 janvier 2025 au 4 février 2025;

ATTENDU le tableau des modifications de la directive sur les *Critères de promotion des professeures et des professeurs* (annexe 1);

ATTENDU la lettre d'entente numéro 2 de la convention collective des professeures et professeurs (annexe 2);

ATTENDU que le texte de l'article 23.07 de la convention collective des professeures et des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais devra être conséquemment modifié par lettre d'entente entre les parties;

ATTENDU la résolution 457-CA-7106 du 24 avril 2023 ayant entériné la convention collective (annexe 3);

ATTENDU les explications de monsieur Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Simon Beaudry, appuyée par Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver le projet de modification de la directive intitulée *Critères de promotion des professeures et des professeurs* tel que présenté;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter ce projet de modification et de le rendre officiel, son application prenant effet dès les demandes de promotion déposées au plus tard le 1^{er} novembre 2025, et s'appliquant à toutes les demandes ultérieures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 428-CE-3463

concernant le projet d'ajustement du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 428e réunion tenue le jeudi 4 septembre 2025 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300, et en visioconférence.

ATTENDU le *Règlement concernant le plagiat et la fraude*, lequel a fait l'objet d'une révision adoptée le 2 décembre 2024 (479-CA-7418);

ATTENDU l'expérience de son application mettant en lumière la nécessité d'y apporter certains ajustements afin d'en assurer la cohérence, l'efficacité et la conformité aux besoins institutionnels ;

ATTENDU les ajustements au triptyque du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* (annexe 1);

ATTENDU les explications de la doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Bourgon, appuyée par Pascal Sergent,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver les ajustements au triptyque du *Règlement concernant le plagiat et la fraude* telles que présentés;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet